

Bulletin-Info

Janvier-Février 2017
Volume 21, Numéro 1



Associations affiliées



APGQ

Association des propriétaires de grues du Québec



REGROUPEMENT DES LOUEURS DE VÉHICULES DU QUÉBEC

Téléphone : 418 650-1877
Sans frais : 1 800 268-7318
Télécopieur : 418 650-3361
Courriel : info@apmlq.com
Site Internet : apmlq.com

NOUVEAUX MEMBRES

Membre régulier APGQ:

Damase Lepage et fils inc.

Membre # 5078
129, rue Bérubé
St-Donat (Québec)
G0K 1L0
418 739-4059

Trimome Conseils

Membre # 1870
1145, boul. Lebourgneuf, bur. 180
Québec (Québec)
G2K 2K8
418 682-5552

Grue St-Jean

Membre # 5077
930, Ch. du Village St-Pierre Sud
Joliette (Québec)
J6E 0H6
450 752-0070

Membres associés :

Deveau Avocats

Membre # 1871
2 500, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 3V1
450 926-8383

Bienvenue aux nouveaux membres!

Congrès de l'APMLQ : Inscrivez-vous dès maintenant!

Le congrès de l'APMLQ et de ses associations affiliées approche à grands pas! En effet, celui-ci se tiendra les 21 et 22 avril 2017 à l'hôtel Hyatt Regency de Montréal. Ce sera la première fois dans l'histoire de l'APMLQ que son congrès se déroulera dans la métropole du Québec.

Pour l'occasion, plusieurs ateliers, conférences et activités vous ont été préparés sous le thème de L'entrepreneuriat : Tout un sport ! Plus d'informations se trouvent en page 2 de ce bulletin et en insertion.



5 raisons de participer au congrès de l'APMLQ

1. Discuter de possibilités, d'opportunités et de nouveautés avec vos fournisseurs.
2. Développer vos connaissances sur des sujets qui touchent votre entreprise en ce moment grâce aux nombreux ateliers.
3. Assister aux conférences et obtenir des conseils qui vous aideront à refléter les expériences d'une vie et à les mettre en place dans votre entreprise.
4. Développer votre réseau de contacts dans votre industrie. Qui sait, certains ont sûrement déjà eu à faire face aux problématiques que vous êtes en train d'éviter.
5. Avoir du plaisir avec la grande famille de l'APMLQ tout en développant votre entreprise.



Diane Lemay

Directrice clientèle - cautionnement
514 313-0744
diane.lemay@bflcanada.ca

Frédérique Chevalier

Directrice clientèle
Courtière en assurance de dommage
514 313-0750
fchevalier@bflcanada.ca

2001, McGill College, bureau 2200
Montréal (Québec) H3A 1G1
Sans frais : 1 866 688-9888
www.BFLCANADA.ca

Congrès 2017 - Une édition sous le thème du sport

Dans le cadre du congrès, plusieurs intervenants prendront la parole tels que M. Steven Finn, ancien hockeyeur qui nous entretiendra sur les défis qu'il a du relever dans sa carrière. Plusieurs pourront faire des liens entre son vécu et leur entreprise. Le samedi, nous aurons la chance d'accueillir M. Sylvain Guimond, psychologue sportif, qui a travaillé avec de nombreux athlètes professionnels. Son expertise va bien au-delà de nos frontières et M. Guimond est un de ceux qui font rayonner le Québec à l'étranger.

Lors du banquet de clôture, la sommelière bien connue, Mme Jessica Harnois animera le souper qui sera sous la thématique du vin. Pour l'occasion un jeu de style Vegas vous permettra d'en apprendre plus sur le vin, mais aussi d'en déguster quelques-uns. Pour finir la soirée en beauté, le LBA Band nous fera tous bouger sur la piste de danse. Pour ceux qui s'en souviennent, c'est ce même band qui avait fait fureur lors du congrès de 2015 à Gatineau. Nous aurons donc droit à une autre merveilleuse performance de ces talentueux artistes.



Steven Finn



Sylvain Guimond



Jessica Harnois



LBA Band

Venez développer vos
ateliers!

connaissances grâce aux

L'importance des questions environnementales sur la valeur de vos propriétés - Akifer

Présentation de plusieurs cas concrets sur les problématiques affectant la valeur du patrimoine. Explications claires des enjeux et des actions à prendre pour acheter ou vendre une ou des propriétés, vulgarisation des impacts financiers.

akifer
GÉNIE-CONSEIL / HYDROGÉOLOGIE / ENVIRONNEMENT

La valorisation du béton et de l'asphalte recycle - Voghel

Présentation des résultats du rapport mené par le regroupement des recycleurs de matériaux de construction sur le béton et l'asphalte recycle.

VOGHEL

La Ronde de sécurité et la conformité en entreprise - Stéphane Ouellet

Présentation des modifications à la réglementation de la Ronde de sécurité et du règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds.

Quoi faire pour être conforme en entreprise lorsque Contrôle routier vient vérifier. Que cherchent-ils?

Solution Transport S.O.

Stéphane Ouellet

Le formulaire d'inscription au congrès se trouve inséré dans ce bulletin. Plus d'informations seront dévoilées dans les prochaines semaines sur d'autres invités, un atelier pour l'AEFQ, et autres activités.

**ÉQUIPEMENT
SMS**

ÉQUIPEMENT, PIÈCES ET SERVICE
Construction + Forestier + Minier

KOMATSU



HENSLEY



INDECO

1 866 458-0101 ■ smsequip.com

BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x238 s.f. 877 860-1412 x238 f 514 374-2923
bst-germain@gaudreauassurances.com

THIERRY ST-CYR
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x250 s.f. 877 860-1412 x250 f 514 374-2923
tst-cyr@gaudreauassurances.com

3737, boulevard Crémazie Est, bureau 1001
Montréal (Québec) H1Z 2K4
gaudreauassurances.com

Gaudreau
Assurances
CABINET
EN ASSURANCE
DE DOMMAGES

Entrepreneurs : le 31^{ème} jour, c'est trop tard !

Entrepreneurs, votre **hypothèque légale de la construction**, c'est la garantie la plus solide que vous avez d'être payé pour les travaux que vous avez exécutés sur l'immeuble de votre client.

Bien plus, pour le montant de la plus-value que vous donnez à l'immeuble de votre client, vous êtes garanti d'être payé **avant** tout autre créancier hypothécaire sur l'immeuble de votre client, peu importe la date où il a publié son hypothèque au registre foncier.

Mais, il y a une condition stricte à la conservation de votre garantie hypothécaire de premier rang : publier au registre foncier un avis de conservation de votre hypothèque légale sur l'immeuble de votre client dans les 30 jours de la fin des travaux. Tout notaire ou avocat peut faire ça pour vous moyennant un coût raisonnable.

Souvenez-vous : le 31^{ème} jour, **il est trop tard**. Votre hypothèque **est éteinte**.

Gilles Doyon, avocat

© Tous droits réservés

Courriel : gilles.doyon@videotron.ca



Formation AEFQ - Cégep de Thetford sur l'Hydrogéologie

En collaboration avec le Cégep de Thetford, l'AEFQ a développé une formation unique au Québec sur l'Hydrogéologie. Le cours de 21 heures est donné par M. Yves Leblanc, ing. M.Sc., hydrogéologue. La formation offerte est admissible à la loi du 1 % en formation. Aussi, cette formation peut être admissible à un financement d'Emploi-Québec. Pour en savoir plus, contactez votre centre local d'emploi. Pour vous inscrire :

cegeptheftford.ca/formations-aux-adultes/formations-grand-public.



**FORMATION
CONTINUE**

Cégep de **Thetford**

418-338-8591, poste 292
WWW.CEGETHETFORD.CA
SFC@CEGETHETFORD.CA

DATES ET HEURES DE FORMATION

20 au 22 février 2017 de 8 h 30 à 16 h 30

TARIFICATION

Membre AEFQ : 600 \$

Non-membre : 720 \$

L'entreprenariat : Tout un sport!

51^e Congrès APMLQ

et ses associations affiliées

21 et 22 avril 2017

**Hôtel Hyatt Regency
Montréal**



Sommes-nous couverts si nous louons/prêtons nos équipements d'entrepreneurs à des tiers ?

Voici les différentes décisions d'assureurs possibles pour l'entrepreneur qui loue son équipement :

Assureur A : Pas de problème, votre équipement est couvert.

Assureur B : Pas de problème en autant que vous ayez souscrit l'avenant qui vous le permet.

Assureur C : Interdit, aucune couverture possible.

Comme c'est toujours l'assureur du propriétaire du bien qui paie en premier, ne prenez pas de chance. Renseignez-vous sur votre couverture en premier. Bien entendu, tous auraient avantage à choisir un assureur qui vous permet de louer ou prêter un équipement sans opérateur mais à quel prix ?

Sommes-nous couverts si nous louons/empruntons des équipements d'entrepreneurs de tiers ?

Voici les différentes décisions d'assureur possibles :

Assureur D : Couvert automatique jusqu'à concurrence d'une certaine limite

Assureur E : Doit obligatoirement être ajouté à la police pour être assuré

Les assureurs offrent des protections pour couvrir les équipements de tiers en autant qu'ils soient sous votre soin, garde et contrôle ou pour lesquels vous pourriez être tenu responsable des dommages.



Voici un exemple qui vous illustre l'importance de contacter votre courtier d'assurance :

Vous empruntez un équipement d'entrepreneur d'un tiers pour une période de 3 jours pour un contrat spécifique. À la fin des travaux, vous contactez le propriétaire de l'équipement pour qu'il vienne le chercher sur le chantier terminé. Le propriétaire tarde à venir le chercher car il est trop occupé. Vous n'avez aucun contrat signé stipulant qui a la responsabilité de la garde de l'équipement. Quel assureur couvrira l'équipement en cas de vol ? L'assureur du propriétaire de l'équipement ou l'assureur de celui qui n'est plus en contrôle de l'équipement ? Ce sera habituellement la prémisses de base, l'assureur du propriétaire du bien. Aviez-vous souscrit l'avenant pour la location à des tiers ?

Assurez-vous d'avoir contacté votre courtier en assurance de dommages pour savoir ce qu'il advient de votre équipement qui sera entre les mains d'un tiers ou lorsque vous en louez. Charité bien ordonnée commence par soi-même.



Benoit St-Germain C. d'A.Ass. PAA CRM
Associé
Gaudreau Assurances inc.

RAPPEL AUX MEMBRES : LOI SUR LES RVER vs REER!

Employeurs du Québec, avec-vous mis en place votre régime au 31 décembre 2016?

En vertu de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER), tous les employeurs comptant 20 employés et plus au 30 juin 2016 doivent obligatoirement offrir un RVER à TOUS leurs employés **depuis le 31 décembre 2016**. Est-ce fait?

En outre, est-ce que le RVER représente la meilleure solution pour votre entreprise? Sachez qu'il existe des régimes plus avantageux, moins chers et moins lourds à administrer! Or, même si vous avez déjà un régime en place, est-ce qu'il répond à vos obligations légales? Est-ce qu'il répond toujours à vos besoins et ceux de vos employés? Les frais de gestion sont-ils justes et compétitifs et les rendements optimaux? Pour des renseignements sur vos obligations légales ou pour plus d'informations:

418 682-5552 ou 418 955-3472 ou par courriel :

sylvie.brassard@trinomeconseils.com.

